

Leuven, avril 2022.

**Sélection du jury expositions de photographies PhotoTWENS 2022.
CC Romaanse Poort Leuven, Belgique du 08 au 25 septembre 2022.**

Données de participation personnelles PhotoTWENS 2022.

(A compléter entièrement, à conserver en pdf et à renvoyer, svp)

Nom (complet) : _____

Lieu et date de naissance : _____

Nationalité : _____

Langue : _____

Habite/travaille à : _____

Rue : _____

Localité : _____ Code : _____

Courriel : _____

Téléphone + code international : _____

Site Internet : _____

Curriculum vitae : (150 mots au maximum)

Détails sur le sujet des photos : (250 mots au maximum)

Comment avez-vous découvert PhotoTWENS : Invitation personnelle Presse Facebook Ecole Amis

Format (en cm) de chaque photo à exposer :
(format de présentation cadre compris)

Photo 1 _____ Photo 4 _____

Photo 2 _____ Photo 5 _____

Photo 3 _____

J'accepte les conditions de participation (p. 2 & 3 du règlement de candidature & sélection de participants « PhotoTWENS 2022 »).

Lieu : _____ Date : _____

1/3

UNEXPOSED

Mechelsesteenweg 86 A, BE-3000 Leuven • Belgium
Tel: 00 32 (0)477 361 707 (Dhr. Pol Leemans)
info@unexposed.eu
www.unexposed.eu
www.facebook.com/unexp0sed

En collaboration avec la ville de Leuven

Leuven, avril 2022.

**Exposition de photographies PhotoTWENS 2022.
CC Romaanse Poort Leuven, du 8 jusqu'au 25 septembre 2022.**

REGLEMENT PhotoTWENS 2022 CANDIDATURE SELECTION DES PARTICIPANTS

EXPOSITION :

"Unexposed Leuven" l'organisateur, avec le soutien de la ville de Leuven, organise une exposition de photographies faites par de jeunes photographes.

PARTICIPATION :

A cette fin, des photographes ayant entre 20 et 30 ans sont invités à se porter candidat afin d'envoyer une série cohérente d'au minimum 3 à maximum 5 photographies avant le 30 mai 2022.

Un jury composé de professionnels fera une sélection d'après des critères de qualité et de diversité.

SUJET :

Thème et technique sont libres.

EXIGENCES PRATIQUES :

1. Les candidats auront entre 20 et 30 ans. Leur 30e anniversaire se situera après le 25 septembre 2022, c'est-à-dire après l'exposition.
2. Le participant garantit que ses travaux seront de lui / d'elle et qu'il / elle en possède les droits et que les tiers n'ont aucun droit. L'artiste garantit l'organisateur des dommages causés par des tiers dans ce contexte.
3. Les photos accompagnées par le formulaire de participation entièrement rempli doivent être envoyées via courriel sur info@unexposed.be. Une manière alternative de représenter le projet de photos à envoyer n'est possible qu'après concertation avec les organisateurs et avec leur accord explicite. Chaque fichier sera aux moins sur le format A5/300 dpi en JPEG.
4. Les candidats ayant déjà participé aux éditions précédentes de PhotoTWENS ne peuvent participer qu'avec de nouvelles photographies.
5. Après la sélection du jury, il est demandé aux candidats sélectionnés de délivrer leur travaux, à leurs frais et risques, prêts à l'accrochage de l'exposition, à une adresse en Belgique et à une date encore à déterminer par l'organisateur.
6. Si l'organisateur n'a pas reçu les photos du candidat sélectionné endéans les temps imposés, il se réserve le droit de le remplacer par un autre candidat. Le candidat refusé sera mis au courant par lettre recommandée et par courriel.
7. Le nom du photographe sera toujours mentionné dans les publications et pendant l'exposition.
8. Si la qualité technique des travaux du photographe sélectionné n'est pas satisfaisante, l'organisateur se réserve le droit, par véto, de sélectionner un autre candidat. L'organisateur prévient le photographe sélectionné de ceci par courriel et par lettre recommandée.
9. L'organisateur aura le droit éventuel de limiter le nombre de photographies ou de changer le format des photos proposé par le photographe pour des raisons d'ordre pratique.
10. Les photographes donnent en prêt leurs travaux pour le temps de l'exposition **PhotoTWENS 2022 - Unexposed**. Il n'y a pas de rémunération.

11. On demande aux photographes sélectionnés de fournir les fichiers en haute résolution pour un éventuel usage lors de la promotion de l'événement.
12. L'organisateur se charge du montage de l'exposition. Si un participant ne respecte pas le règlement, il sera mis hors sélection et remplacé par un autre candidat.
13. Participation au concours implique l'acceptation du règlement. Il n'y aura pas de correspondance concernant le règlement et son application.
14. Les candidats sélectionnés donnent leur accord pour que, dans le cadre de l'événement **PhotoTWENS UNEXPOSED**, l'organisateur fasse des prises de vue et /ou des images de leurs travaux sous n'importe quelle forme ou support et de les incorporer, de les montrer et/ou de les diffuser et ceci sans rémunération. Pendant une période de 25 ans après l'exposition, l'organisateur pourra utiliser sans rémunération les informations dispensées et le matériel digital en vue de la promotion de l'événement PhotoTWENS UNEXPOSED, à condition de mentionner le nom et le copyright.
15. Les données des participants obtenues dans le cadre de l'événement seront protégées conformément à la loi sur la protection de la vie privée (voir le formulaire à remplir obligatoirement ci-joint).
16. L'organisateur n'a pas le droit de commercialiser les travaux.
17. Les conditions de livraison et de retrait des œuvres seront communiquées aux candidats sélectionnés.
18. L'exposant viendra récupérer ses travaux endéans le mois suivant la fin de l'exposition à une adresse et une date encore à déterminer. Lors du retrait de ses travaux, l'exposant/e signera un reçu où il/elle déclarera avoir récupéré tous ses travaux. Les éventuels dégâts imputables à la fixation, l'exposition et au démantèlement ou à l'emballage des photos ne pourront pas être récupérés chez l'organisateur, le propriétaire, l'exploitant ou le surveillant de la salle d'exposition. Ceci vaut donc également pour les dommages aux photos occasionnés lors de la période d'exposition et les dommages qui découlent d'activités d'urgence de services de secours. Les travaux qui n'auront pas été récupérés après la fin de la période prévue, deviennent la propriété d'Unexposed et peuvent éventuellement être détruits.
19. L'organisateur a le droit de prolonger, d'écourter, d'adapter ou de supprimer le concours en raisons d'événements en dehors de sa volonté et ceci sans indemnisation.
20. Par sa participation à cet événement, le participant marque son accord sur le règlement complet et ce sans la moindre réserve. Tout litige devra, sous peine de déchéance, être communiqué dans la semaine par lettre recommandée à l'organisateur. L'organisateur tranchera unilatéralement chaque litige.

Unexposed - Leuven,
Mr. Pol Leemans